

SERVICE DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

Visites interdites (enfants du couple compris)

A titre exceptionnel, la présence du conjoint est tolérée sous les conditions suivantes :

- Aucun symptôme Covid ou contact avec une personne Covid +
- Port du masque obligatoire par le conjoint durant toute l'hospitalisation (le service fournira 2 masques/jour)
- Application stricte des gestes barrières
- Sortie autorisée uniquement pour se restaurer
- Interdiction de circuler dans les couloirs de l'établissement

Tout manquement à ces principes entrainera une sortie définitive